LE MAGAZINE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ILE-DE-FRANCE

liaison

LIAISON FÊTE SES 40 ANS !

ILLUSTRATION DE COUVERTURE ©AGENCE TAURINE/ADOBESTOCK

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
ILE-DE-FRANCE

LIAISON N°200

OCTOBRE 2023

95 LE MESNIL-AUBRY
REJET DU PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN MÉTHANISEUR

Il y a un an, les habitants du Mesnil-Aubry, commune rurale de la Plaine de France, manifestaient avec le soutien de la maire et du conseil municipal, des maires des communes voisines, du député et de Val-d'Oise Environnement (FNE Val-d'Oise depuis juin 2023) contre le projet de construction d'un méthaniseur agricole. Cette mobilisation a été suivie par le refus du permis de construire par le préfet, invoquant la nécessité de l'extension du réseau électrique et les difficultés d'accès au site par un chemin rural inadapté au trafic engendré par le projet. Les exploitants ont contesté la décision du préfet au tribunal administratif de Cergy qui a maintenu la décision du préfet par un jugement du 12 juillet.

FNE Val-d'Oise se réjouit de ce jugement en attendant de savoir si les porteurs du projet décideront de faire appel. Une telle décision serait malvenue dans le contexte de réduction de la ressource en eau. FNE Val-d'Oise rappelle que la méthanisation agricole en zone céréalière nécessite une culture décalée et irriguée du maïs pour avoir une plante bien verte lors de la récolte fin octobre alors que le maïs grain, semé plus tôt et récolté sec, ne nécessite pas d'irrigation en Plaine de France.

UNE PLATEFORME
DE FORMATION DES MAIRES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans un contexte d'augmentation des risques naturels, les élus locaux ont un rôle essentiel à jouer : ils doivent intégrer dans leurs décisions quotidiennes des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Pourtant, ils manquent souvent de formation à ces enjeux.

La plateforme « Ma commune en action » de l'association Axa Prévention, réalisée avec le Shift Project, a pour vocation d'aider gratuitement les élus à se former, à s'inspirer d'actions réalisées dans d'autres communes et à remplir leurs obligations réglementaires. Elle profitera à 33 967 communes de moins de 10 000 habitants. Elle comprend quatre volets : former, avec l'école du climat ; anticiper, avec des outils digitaux d'aide à la réalisation du plan communal de sauvegarde (PCS) ; informer, avec des guides, dont celui réalisé avec FNE Ile-de-France sur les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), ou le guide Climat Comprendre et Agir d'Axa Prévention ; inspirer, avec un réseau de partage d'expériences entre communes.

Plus d'infos :
https://macommuneenaction.fr/

93 LIGNE 15 - GARE DE BONDY
INCONSTRUCTIBLE

Par deux jugements du 17 juillet, le Tribunal administratif de Montreuil a reconnu l'illégalité de la DUP de la gare de la ligne 15 à Bondy.

Compte tenu de la vulnérabilité des jeunes enfants et de l'impact potentiel sur leur développement d'une exposition durable à un fort niveau de bruit, le juge administratif a notamment considéré que les mesures de la séquence éviter - réduire - compenser envisagées par le maître d'ouvrage s'agissant des nuisances sonores du projet au niveau de la crèche sont manifestement insuffisantes. Faisant usage de ses pouvoirs de régularisation, le Tribunal administratif laisse un délai d'un an à la Société du Grand Paris pour compléter son étude d'impact et l'information du public sur ce point.

LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT SUR LE PROJET
D'« EAU ULTRA PURE » DU SEDIF

Il y a deux mois, nous vous faisions part de notre avis négatif sur le projet du SEDIF d'installation d'une technique de filtration membranaire sur ses principales usines pour la production d'eau potable de plus de 4 millions de Franciliennes et Franciliens.

Face aux nombreux avis divergents sur ce projet, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a lancé un grand débat public pour recueillir les avis de toutes les parties. Son compte rendu vient d'être publié. Il comprend 15 demandes de clarifications concernant les enjeux sanitaires, environnementaux (notamment sur les rejets de concentrats) et socioéconomiques (notamment sur les coûts). Retrouvez l'intégralité du compte-rendu sur notre site internet.

FNE ILE-DE-FRANCE RENFORCE SES GROUPES DE TRAVAIL

FNE Ile-de-France anime plusieurs groupes de travail, réunissant des membres volontaires de ses associations adhérentes. Les groupes actifs sont : aménagement du territoire, énergie-climat, agriculture-forêt, santé-environnement, eau, bruit des transports. Ils sont chargés de contribuer aux positionnements de FNE Ile-de-France, et peuvent proposer des projets pour notre fédération. Ils se réunissent en moyenne une fois par mois.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez rejoindre le groupe de votre choix en écrivant à margot.holvoet@fne-idf.fr.

77 VICTOIRE À VAUX-LE-PÉNIL
ABANDON DU PROJET DU TROISIÈME FOUR

À la suite de la mobilisation de nos associations (voir *Liaison* n°199), le comité syndical du site a décidé d'abandonner la mise en place d'une troisième ligne d'incinération de déchets ménagers. En particulier, les associations et riverains avaient fait valoir la nécessité de renforcer le tri pour réduire les déchets plutôt que d'augmenter les capacités d'incinération, ainsi que l'absence de besoins en chaleur de la ville voisine de Melun, qui est raccordée à un réseau de chaleur. Pour Francis Redon, président d'Environnement 93, *« La concertation a été bien organisée et nous avons été suffisamment actifs et convaincants ; les déchets vont diminuer, et notamment les biodéchets qui constituent 30 % de la poubelle. Ils doivent pouvoir être traités à part, en compostage ou en méthanisation »*. La concertation a payé.

ÉDITO

Liaison
une passion francilienne

Voici le deux centième numéro de *Liaison* qui souligne quarante ans de passions, d'efforts, de réussites, mais aussi d'échecs pour FNE Ile-de-France et la défense de l'environnement. La longue durée n'a pas fait baisser les bras aux milliers d'adhérents bénévoles de nos 400 associations.

L'état du monde en septembre 2023 n'est pas brillant. Des canicules en Europe, des inondations en Chine, Libye et Amériques, des forêts qui brûlent en Europe et en Amérique du Nord et du Sud libérant plus d'un milliard de tonnes de gaz carbonique, à cela s'ajoute une guerre totalement incongrue entre deux pays européens. Tout cela contribue à aggraver la crise climatique et écologique. Nous allons vers + 4 à +5 °C en 2100 d'élévation de la température moyenne de la planète soit + 6 ou + 7 °C pour notre région.

Les dirigeants sont incapables d'élaborer des solutions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques permettant de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre. Une seule chose commune les mobilise à savoir la croissance, le développement et le profit, oubliant totalement la destruction de la planète.

En Ile-de-France, la densification de Paris et des villes qui l'entourent, la faiblesse criante en espaces verts et arbres dans les cités, la pollution de l'air liée au trafic routier et aux modes de chauffage au bois, le bruit généré par les déplacements et les chantiers, une possible diminution de la ressource en eau et une agriculture toujours fixée sur son productivisme concourent à une chute de la qualité de vie des Franciliens.

Grâce à une prise de conscience aiguë de la situation difficile de notre environnement, une population mêlant toutes les classes d'âge se bat pour que le bon sens écologique l'emporte. Nos associations ne sont pas des terroristes, mais des citoyens aux « yeux grands ouverts » qui constatent les dégâts d'une économie libérale et alertent, mobilisent, contestent tout en proposant des solutions alternatives.

50 ans de vie pour la fédération, 40 ans de réflexions et d'actions de notre magazine *Liaison* nous donnent suffisamment de maturité pour mettre les pieds dans le plat. Les écoterroristes sont aussi des échoterroristes qui parlent avec tous nos concitoyens et défendent la démocratie pour un environnement durable. Optimistes ou pessimistes ? Nous sommes tous dans le même bain et notre société actuelle ne peut plus ignorer une échéance rapidement néfaste pour l'humanité.

Le Bureau de FNE Ile-de-France

SOMMAIRE

08

20

23

ILE-DE-FRANCE
La biodiversité toujours sacrifiée 04

HAUTS-DE-SEINE
La forêt de Meudon un refuge de biodiversité menacé 05

ESSONNE
La construction en périurbain fait fausse route 06

YVELINES
Le Paris-Saint-Germain doit compenser la destruction de zones humides 07

VAL-DE-MARNE
Quel avenir pour l'agriculture urbaine à Vincennes ? 08

PARIS
Des « ramblas » à Paris sans concertation des Parisiens 09

SEINE-ET-MARNE
Stockage de CO_2 dans le sous-sol Un projet à Grandpuits/Nangis 10

VAL-D'OISE
Urgence dans le Val-d'Oise pour une gestion ambitieuse de l'eau 11

DOSSIER
Quarante ans de communication

Liaison une offensive durable 12 - 15

Exemples de publications du réseau 16 - 17

La communication numérique de FNE Ile-de-France 18 - 19

Séminaire de rentrée à FNE Ile-de-France 20 - 21

AGRICULTURE
Orientation et avenir agricoles Le projet de pacte et de loi 22

JURIDIQUE
Zéro artificialisation nette un premier acte manqué 23

À LIRE
Dernières limites et *Une histoire des luttes pour l'environnement* 24

La biodiversité toujours sacrifiée

La préservation de la biodiversité ne peut plus se contenter d'actes manqués, de négligences, de demande de dérogations sous le couvert d'alibis voulant justifier un intérêt public majeur. Aux franges de la Seine-Saint-Denis, à Gennevilliers et à Gonesse, comme à L'Île-Saint-Denis sur le site Natura 2000, la biodiversité est toujours aussi peu considérée.

Brandie comme un totem par la Première ministre, la nécessaire prise en compte de la biodiversité dans tous les projets d'aménagement ne serait-elle qu'un nouvel effet d'annonce ? Dans ses déclarations récentes à l'occasion du nouveau Schéma national pour la biodiversité, le 26 mai 2023, notre Première ministre semble pourtant catégorique : *« On a un million d'espèces qui sont menacées, avec des conséquences très dommageables à la fois sur le puits de carbone, sur l'eau, sur la qualité de l'air et même sur notre alimentation. Donc, l'érosion de la biodiversité, c'est une vraie menace pour toute notre société. »*. Cependant, de grands organismes publics censés appliquer ces grandes directives de l'état, tels Haropa Port, Voies navigables de France (VNF), la Société du Grand Paris (SGP), ne semblent pas avoir intégré la conséquence de ces menaces dans leur programme d'action.

Greendock sur les berges de Seine © Luc Blanchard

Haropa Port est un établissement public d'État (EPA) placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique.
Dans ses perspectives d'aménagement des espaces fonciers disponibles sur le port de Gennevilliers, Haropa a choisi l'entreprise Goodman qui a pour ambition de construire un entrepôt de 600 mètres de long sur les berges de Seine. Haropa a obtenu de la préfecture des Hauts-de-Seine un permis de démolir qui conduit à détruire espèces protégées et habitats clairement inventoriés sur plus de six hectares. FNE Ile-de-France et des associations locales ont introduit un recours contre cette destruction.

VNF est un établissement public à caractère administratif
Le 24 juillet 2023, VNF, en charge de l'entretien des voies fluviales navigables, a confié en urgence une mission d'élagage à un prestataire après un orage sur l'Ile-de-France. Cette mission a détruit une grande partie des habitats des oiseaux emblématiques de la pointe ouest de la zone Natura 2000 de L'Ile-Saint-Denis, dont le martin-pêcheur.
Pour Guillaume Ribein, chef de l'unité territoriale d'itinéraires Seine Nord : *« On a voulu sécuriser la zone, ce qui est une mission importante. On a demandé au prestataire d'intervenir dans la zone à sécuriser, pas dans la zone Natura 2000, et même si c'est un prestataire expérimenté, il a dû commettre… il a commis une erreur. »*

La **SGP** est un établissement public à caractère industriel et commercial chargé de concevoir et de réaliser le réseau de transport public du Grand Paris. L'autorisation environnementale concernant la ligne 17 Nord du Grand Paris Express a prévu, à son article 27, les conditions de la dérogation à la destruction d'espèces protégées et, à son article 27-1, la mesure d'évitement de la friche industrielle du triangle de Gonesse qui *« présente un enjeu pour les espèces protégées »*.
Cependant, alors que le chantier est en cours, la mesure d'évitement de la friche industrielle a fait l'objet de travaux d'abattage systématique de tous les arbres et arbustes de cette friche par coupe rase.
Il en résulte que la mesure d'évitement prescrite dans l'autorisation environnementale valant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées n'a pas été respectée par la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage.

Francis REDON
Président d'Environnement 93

© *lasef*

La forêt de Meudon
un refuge de biodiversité menacé

La forêt de Meudon, avec ses 1 185 hectares dans les Hauts-de-Seine, est une forêt domaniale, emblématique de ces forêts urbaines qui accueillent près de 4 millions de visiteurs par an. Elle est gérée par l'Office national des forêts (ONF) qui doit concilier trois fonctions de la forêt : accueil du public, préservation de la biodiversité et exploitation du bois.

Cette forêt est particulièrement riche en biodiversité – flore, champignons et faune – dans son sous-sol, son sol et sa strate aérienne. Sa surface boisée et la présence de milieux humides – étangs, mares, boisements marécageux peuplés d'aulnes –, présence d'espèces protégées, ce qui a permis le classement du domaine de Meudon en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

À défaut d'estimer la biodiversité complète et détaillée de la forêt, son indice de biodiversité potentielle (IBP)* permet d'évaluer la capacité d'accueil de la biodiversité en observant principalement les arbres vivants et morts. L'association Chaville Environnement a fait l'inventaire de la forêt de Meudon de 2018 à 2020 sur la base de l'IBP. Les résultats montrent des scores assez bons, sauf pour la quantité de gros bois morts sur pied et au sol qui est trop basse du fait des pratiques d'exploitation. **Le bon niveau actuel de richesse de cette biodiversité** se reflète dans la beauté des paysages forestiers à la satisfaction du public.

Cette évaluation était antérieure à l'annonce du doublement des coupes par l'ONF à la suite de l'adoption du nouveau programme régional de la forêt et du bois (2019-2029). La capacité d'accueil de la biodiversité ne peut que régresser lorsque les coupes augmentent. De plus, le volume des coupes prévues dépasse largement l'accroissement naturel de la forêt et va donc entamer le capital forestier du massif qui, de capteur, deviendra émetteur de CO_2.

Or nous vivons une accélération du réchauffement climatique. Les inactions d'aujourd'hui ne peuvent pas être compensées par des actions demain. Sécheresses et maladies parasitaires, conséquences du réchauffement, affaiblissent le rôle de puits de carbone des forêts, ce qui accélère le réchauffement et, à nouveau, réduit davantage le puits de carbone, etc. Il faut diminuer drastiquement les prélèvements de bois. Considérant que, après les canicules de 2022, les secteurs « réserves biologiques intégrales » du bois de Verrières et une petite forêt privée en libre évolution à Dourdan, en région parisienne, ont bien mieux résisté que les secteurs forestiers voisins qui sont exploités, pourquoi ne pas inclure une mosaïque de secteurs « en libre évolution » dans de nouvelles orientations de transition écologique des forêts franciliennes ?

Une nouvelle donnée doit nous contraindre à agir : au-delà d'une température de 47° à 50°C, selon les espèces, la photosynthèse s'arrête et les arbres meurent massivement, ce qui déclencherait une catastrophe de grande ampleur au niveau du globe par l'effet d'avalanche décrit précédemment. Il serait prudent d'accompagner les secteurs en libre évolution par des secteurs de migration assistée.

*Voir *Liaison* n°185 de février-mars 2013

Jean-Claude DENARD et Irène NENNER

(Chaville Environnement)

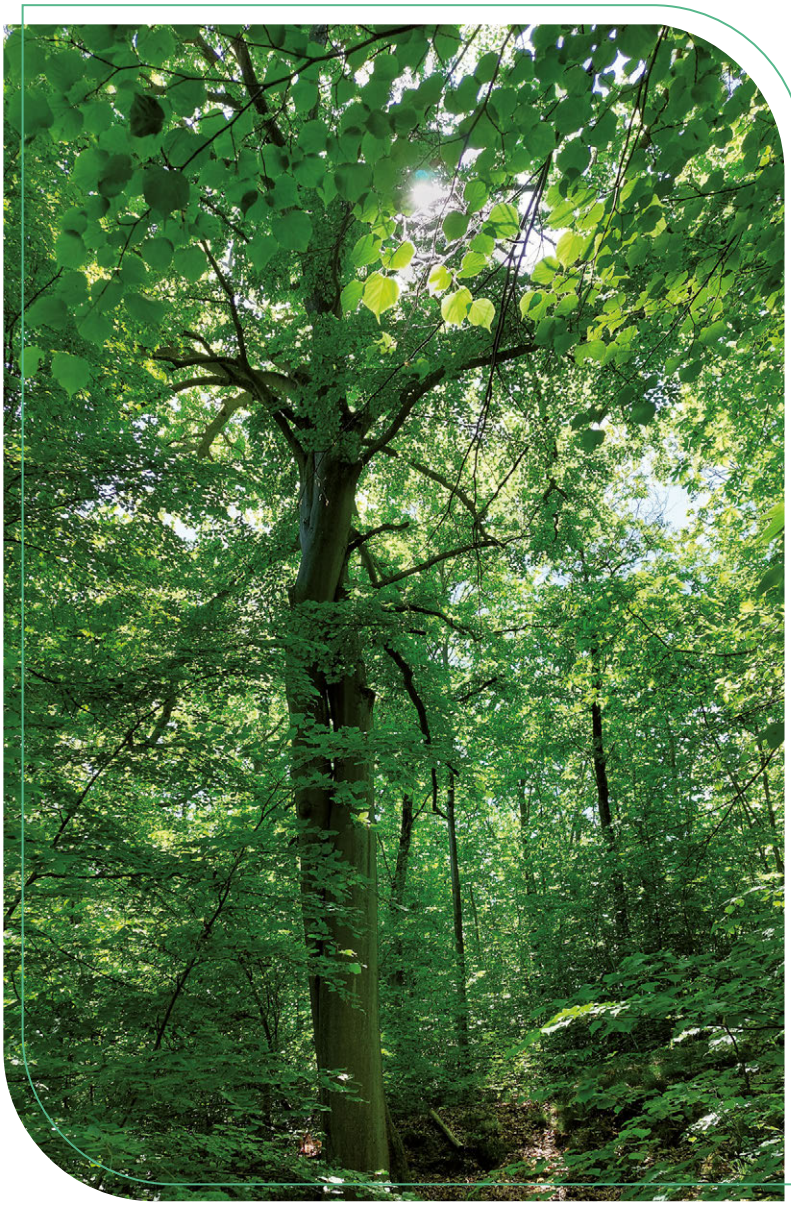

© Jean-Claude DENARD

La méthode d'inventaire par l'indice de biodiversité potentielle (IBP) est fondée sur dix critères et notée sur un barème préétabli. Les sept premiers critères, directement liés à la gestion forestière, concernent les essences d'arbres, les strates verticales, le bois mort au sol et sur pied, les très gros arbres vivants, les arbres porteurs de micro-habitats, les milieux ouverts. Les trois autres critères ne relèvent que du contexte historique et géographique du massif (continuité temporelle, milieux aquatiques et milieux rocheux). On obtient pour chaque parcelle de la forêt, et pour le massif entier, un score situé entre 0 et 100.

La construction en périurbain fait fausse route

Depuis de nombreuses années, nos centres-villes et villages périclitent au profit d'un développement anarchique des territoires périurbains. De vastes lotissements pavillonnaires sont sortis de terre quand ce n'était pas la construction de tours et de barres afin d'accueillir des populations moins favorisées. Nous semblons oublier aujourd'hui que les quartiers sensibles, qui font le quotidien des médias, sont nés, naguère, avec le soutien d'élus locaux.

Dans le même temps, afin d'offrir des services aux populations dispersées dans ces zones peu attractives, des centres commerciaux périphériques sont venus se greffer sur des maillages routiers gigantesques, comme si la voiture était devenue la solution miracle à tous les déplacements individuels. Sans oublier les zones artisanales, commerciales et d'activités qui ont largement contribué à l'éclosion de la « France moche ». C'était une autre époque, nous dira-t-on, mais qu'en est-il exactement aujourd'hui ?

LES TEMPS ONT-ILS CHANGÉ ?

Certes, une nouvelle génération de maires préoccupés par la désertification des centres-villes, ont réagi afin de redonner une meilleure lisibilité de leur commune. Mais il faut bien constater que le mal est loin d'être éradiqué. Il suffit de consulter les comptes rendus des commissions départementales comme la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ou la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et, mieux encore, de pouvoir y participer comme c'est le cas des fédérations environnementales départementales, pour constater que :

- Les CDAC montrent toujours l'appétence de beaucoup d'élus locaux pour la grande distribution, en votant très souvent de façon quasi unanime pour des projets présentés par ceux-ci au motif affiché de la création d'emplois*.
- Les CDPENAF ne font pas mieux pour les communes qui, par exemple, n'ont pas respecté le quota de logements sociaux de la loi SRU. Les projets présentés, faute de trouver des terrains disponibles en zone urbaine, se situent le plus souvent sur des espaces périurbains. Il est rare que la commission rende un avis défavorable, avec l'appui des représentants locaux.

C'est ainsi que beaucoup d'opérations immobilières sont en totale contradiction avec les orientations que le gouvernement souhaite mettre en place, notamment le zéro artificialisation nette (ZAN), nécessaire protection des terres agricoles que les associations environnementales réclament de leur côté depuis plusieurs décennies. Nous pourrions citer plusieurs exemples de communes de l'Essonne qui, du fait de ne pas avoir appliqué la loi SRU, se retrouvent à élaborer des projets particulièrement écocides menaçant la protection des espaces hors agglomération, avec les conséquences néfastes sur la biodiversité, les déplacements induits et les dépenses énergétiques qu'ils imposent.

Après Arpajon/Ollainville et la ZAC des Belles Vues, Saint-Pierre-du-Perray et le corridor écologique entre les massifs forestiers de Rougeau et Sénart et bien d'autres communes, il faut citer Marcoussis qui, avec l'opération immobilière du domaine de la Ronce, vient de délivrer un permis de construire pour la construction d'une centaine de logements sociaux dans un parc situé à... 4 km du centre-ville !

Comment ne pas voir dans ces déstructurations des paysages ruraux comme dans la politique du logement social, l'absence de cohérence territoriale, qu'il appartient aux seules intercommunalités de prendre en charge sous le contrôle du préfet ? Nos structures de gouvernance ont besoin d'être réformées en profondeur, car, aujourd'hui, ni la Région ni la commune ne sont à la bonne échelle pour répondre aux défis posés à nos territoires.

*Pour un emploi créé dans la grande distribution, deux emplois sont supprimés en commerce de proximité.

> « Il faut citer Marcoussis qui, avec l'opération immobilière du domaine de la Ronce, vient de délivrer un permis de construire pour la construction d'une centaine de logements sociaux dans un parc situé à...4 km du centre-ville ! »

Jean-Pierre MOULIN

Président d'Essonne Nature Environnement

Domaine de La Ronce © Jean-Pierre Moulin

Le Paris-Saint-Germain doit compenser la destruction de zones humides

La préfecture a rappelé à l'ordre la société PSG Training Center, car cette société n'a pas respecté ses obligations environnementales, notamment l'obligation de compenser les zones humides détruites par la construction de son futur centre d'entraînement à Poissy.

Vue aérienne du centre d'entraînement du PSG en construction © Mappy

Vue des bâtiments en construction © Google Street

Le PSG est un champion de la communication « écolo » : la construction de son site a, en effet, détruit une zone de vergers, mais, pour faire oublier cela, le PSG a eu une idée géniale pour améliorer son image : produire du « jus de poire made in Paris-Saint-Germain ».

Mais revenons aux faits avec, d'abord, une explication sur ce qu'est la compensation environnementale. Selon le code de l'Environnement, un aménageur doit mettre en œuvre la démarche ERC « Éviter, Réduire, Compenser » pour tout aménagement. Ainsi, pour construire une route, une zone commerciale ou un centre sportif, l'aménageur doit d'abord éviter les enjeux environnementaux en n'implantant pas son projet dans les zones sensibles : une nouvelle route doit ainsi éviter les zones protégées. Ensuite, l'aménageur doit chercher à réduire l'impact de son projet : pour une surface commerciale, cela va se traduire, par exemple, par une limitation des surfaces imperméabilisées. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, quand les impacts n'ont pu être ni évités ni réduits. Ainsi, dans le cas du centre d'entraînement de Poissy, le PSG doit compenser la destruction de 2 681 m² par la restauration ou la création de 5 500 m² de zones humides comme prévu dans l'arrêté préfectoral autorisant la construction du site.

En ce qui concerne la réduction des impacts, les agents de l'Agence française de la biodiversité ont constaté des manquements du PSG par rapport aux autorisations qui lui avaient été accordées. Ainsi, la société a procédé sans autorisation à des enrochements des berges du ru de Poncy, petit cours d'eau qui traverse la zone, au lieu d'un aménagement permettant au cours d'eau de s'élargir sans déborder lors des phases de fortes eaux.

Par ailleurs, la société n'a pas encore compensé les surfaces de zones humides détruites par le futur centre d'entraînement : sur les 5 500 m² à compenser, seuls 900 m² ont été restaurés à ce jour alors que le PSG annonce une inauguration à l'automne 2023. Sachant que l'autorisation pour ce projet a été accordée en janvier 2018, il est inconcevable que le PSG n'ait pas trouvé le temps (ni l'argent) depuis cette date pour s'occuper de la restauration des zones humides. En ne mettant pas en œuvre les mesures de compensation dans les délais, le PSG a donc fait l'objet d'une mise en demeure sous la forme d'un arrêté préfectoral (arrêté SE-78-2023-05-31-00001 du 24 mai 2023). Malgré cette mise en garde, on peut parier que ce n'est pas cela qui va retarder l'inauguration de ce centre avec la venue de beaucoup de sportifs et de politiques et peut-être même le préfet. Il est fort probable que, lors de cette inauguration, la question de l'aménagement du ru de Poncy et de la zone humide ne soit pas abordée. C'est ainsi qu'on grignote peu à peu nos cours d'eau et nos zones humides.

Allez, vous reprendrez bien un petit verre de jus de poire ?

ADIV-Environnement

Quel avenir pour l'agriculture urbaine à Vincennes ?

Le projet municipal de reconstruction de l'actuel centre culturel Georges-Pompidou, datant des années 1970, va détruire les 1 650 m² de potagers urbains en toiture-jardin, gérés en permaculture par l'association des Jardins suspendus depuis dix ans. L'association devait quitter les lieux le 30 septembre 2023, après une ultime neuvième saison de récolte, obtenue grâce à une pétition* et à un soutien médiatique local.

Le souhait commun, à l'origine, entre l'association et la mairie était pourtant d'y régénérer un écosystème naturel, de pacifier un lieu que les trafics divers condamnaient à la fermeture et d'en faire pour les familles un lieu de reconnexion au vivant, avec un poulailler collectif, de l'agriculture urbaine, du compostage sous la surveillance de chats libres réfugiés là ! Ces objectifs, pleinement atteints, sont aujourd'hui balayés sans ménagements par un besoin réel de rénovation, opportunément agrémenté de l'ajout d'un restaurant bistronomique, d'un espace de *coworking*, d'une augmentation de la salle de spectacle à l'ambition de scène nationale… L'influence des JO est passée par là !

Pour éviter de mesurer les impacts environnementaux de cette démolition et des contraintes compensatoires fortes en termes de biodiversité et de service écosystémique rendu par ce poumon vert en centre-ville, une demande de dispense d'évaluation environnementale a été déposée par les services de la mairie. C'est dommageable : l'étude communale de biodiversité y signale des populations de chauve-souris, de l'avifaune et de nombreuses espèces de pollinisateurs sauvages à protéger… Cette dispense, néanmoins accordée, évite surtout de placer ce chantier sous un label de rénovation plus ambitieux pour préserver la biodiversité !

Les Vincennois, préoccupés des pollutions à répétition sur le territoire, riverains du projet en tête, s'attendaient à une volonté plus forte de Charlotte Libert-Albanel, maire actuelle de Vincennes, conseillère régionale et 5e vice-présidente d'Ile-de-France Nature « *en charge des continuités écologiques* » et récipiendaire de la Marianne d'or du développement durable pour faire primer une démarche environnementale pour leur ville, la plus dense de France.

Devant les attentes déçues concernant la santé, la biodiversité, la sécurité alimentaire, Laurent Laffon, actuel sénateur, conseiller municipal vincennois aux côtés de la maire, maire précédent, signataire de la convention fondatrice avec les Jardins suspendus et nommé, en 2020, « président de la commission d'enquête sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols » au Sénat a été sollicité, pour sa compréhension de l'importance de garder et de développer l'agriculture urbaine en toiture et sa sensibilisation à la spéculation alimentaire galopante… Sans succès à date.

L'association souhaite signer une nouvelle convention avec la municipalité pour de nouveaux espaces « jardinables » de taille suffisante pour permettre la poursuite de l'activité associative dans des conditions favorables au sein de la ville. Les bénévoles de l'association ont, pour cela, réalisé un travail important pour proposer, en juin dernier, un plan « clé en mains » d'agriculture urbaine à Vincennes, en toiture comme en pleine terre, pour contribuer à la sécurité alimentaire locale. L'association attend un retour de la mairie. Espérons que l'été aura porté conseil aux décideurs, appelés à gérer de plus en plus d'impensés climatiques et écologiques… et les conflits sociaux qui en découlent inévitablement !

*Pour soutenir les Jardins suspendus, signez la pétition : https://www.change.org/p/préservons-les-jardins-suspendus-de-vincennes

Le Bureau

Association Les Jardins suspendus

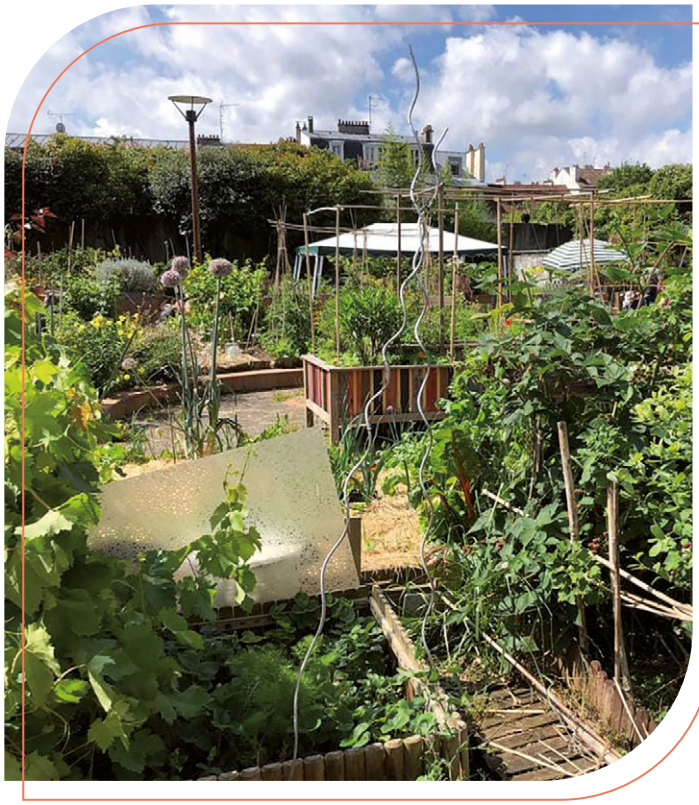

© JardinsSuspendus

Des « ramblas » à Paris sans concertation des Parisiens

La Mairie de Paris souhaite transformer la promenade des boulevards Jules-Ferry et Richard-Lenoir en « ramblas* » alors que, dans le même temps, Barcelone s'interroge sur leur avenir.

Photos © Sylvie Bonnet

Le programme électoral des élus du XIe, de 2020, annonçait laconiquement *« une promenade plantée sur le boulevard Richard-Lenoir valorisant le canal, en concertation avec les riverains »*. Le projet a été présenté en mai 2023 : sur le terre-plein central, élargi de chaque côté par des aires engazonnées dévolues aux piétons, les grilles des quatre squares seraient supprimées. Les trottoirs du boulevard Jules-Ferry seraient élargis des deux côtés et les chaussées diminuées et réservées aux vélos et aux véhicules des riverains (habitants, commerçants) et des services (police, pompiers, bus). Boulevard Richard-Lenoir, la circulation y serait proscrite (sauf aux véhicules de service autorisés) entre la rue du Chemin-vert et la place de la Bastille.

APAISEMENT ET RENFORCEMENT DU VÉGÉTAL ?

Les impacts du report de circulation automobile et bus sur le boulevard Beaumarchais s'ajouteront à ceux du réaménagement de la place de la Bastille.
Le risque de développement, à terme, d'un « surtourisme » similaire à celui des quais du canal, dans le Xe, est réel, avec le remplacement des activités qui y subsistent encore par des cafés-restaurants-terrasses.
Exit la paisible promenade-jardin des boulevards existante, appréciée de tous, vive les flots de piétons piétinant les pelouses centrales et les pique-niques en soirée, les jeux d'enfants « parqués » dans des aires rétrécies.

Au lieu d'une végétalisation « augmentée » du boulevard, les haies seront détruites par l'enlèvement des grilles et, pour libérer l'espace piétonnier central, la végétation abondante des quatre squares soignée depuis trente ans, aussi. Le gazon à pique-nique ne remplacera pas la biodiversité disparue. Et le « silence » des oiseaux régnera.
Plus de squares, plus de gardien ! Or, depuis deux ans, la présence d'un gardien dans le square Jules-Ferry a vraiment apporté l'apaisement souhaité, de nuit notamment.

POUR UNE CONCERTATION DIGNE DE CE NOM

La concertation vantée par la campagne électorale s'est limitée à une réunion d'information le 11 mai dernier et à deux petites réunions techniques de « consultation » les 26 et 28 juin. La contestation est montée, des membres des conseils de quartier se sont mobilisés et ont contacté FNE Paris ; en juin, une pétition avait été lancée (4 500 signatures à ce jour). Une association, Sauvons Jules et Richard, a été créée pour réunir les nombreux riverains non encore informés (commerçants, habitants) afin de réclamer une concertation à la hauteur d'un projet de cette ampleur. Le diagnostic et les propositions d'amélioration de l'existant, établis en 2022 par le conseil de quartier Bastille-Popincourt, ignoré par la Marie du XIe, pourraient servir de base à la réflexion globale.

UN RECOURS POUR CONTRER L'IRRÉVERSIBLE

L'enlèvement des grilles des quatre squares dès cet automne ayant été affiché, FNE Paris, aux côtés de la jeune association, a déposé un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris afin d'annuler ces travaux précipités et de dénoncer l'irrégularité de la méthode consistant à saucissonner un vaste projet de plus de 10 hectares en petits projets pour échapper aux obligations d'études préalables et de concertation avec la population.
L'association Sauvons Jules et Richard a organisé une réunion publique d'information en septembre.

*ramblas ou mail : avenue bordée d'arbres

Pétition : https://www.change.org/p/sauvons-les-4-squares-de-la-promenade-richard-lenoir

Martine COHEN

Association Sauvons Jules et Richard
sauvonsjulesetrichard@gmail.com

Stockage de CO_2 dans le sous-sol
Un projet à Grandpuits/Nangis

Borealis, usine émettrice de CO_2, à Grandpuits © Jane Buisson

Un projet de stockage de dioxyde de carbone est actuellement à l'étude sur les communes de Grandpuits-Bailly-Carrois et environs (Seine-et-Marne). Il s'inscrit dans le cadre du projet de recherche PilotSTRATEGY 2021-2026, coordonné par le BRGM[1] et visant à développer des sites de stockage géologique de CO_2 en Europe.

LE PROCÉDÉ

Plusieurs solutions existent pour réduire nos émissions de CO_2 responsables du changement climatique : efficacité énergétique, économies d'énergie, énergies renouvelables. Pour faciliter la transition vers une économie sans carbone, le captage du CO_2 et son stockage géologique (CSC) est présenté comme une solution intéressante qui permettrait de réduire ses émissions dans l'atmosphère en le captant et en le stockant profondément sous terre. Il est injecté dans des formations géologiques étanches comme les aquifères salins, les gisements pétroliers épuisés où il est solubilisé, ainsi que les gisements de charbon non exploitables où il est stocké sous forme de gaz.

Les défis suivants doivent être relevés :
- sécurité et fuites : prévenir les fuites de CO_2 dans l'atmosphère ou les nappes phréatiques.
- coûts : coûts élevés pour la capture, le transport et le stockage du CO_2.
- acceptabilité sociale : oppositions locales en raison de préoccupations liées à la sécurité et à l'environnement.

UN PROJET À L'ÉTUDE À GRANDPUITS/NANGIS

Ce secteur répond à deux critères :
- la présence de gros émetteurs de CO_2. Le captage du CO_2 de l'atmosphère, très dilué (421 ppm[2] en ce moment), demande beaucoup d'énergie, à l'origine elle-même d'émissions de ce gaz, ce qui annule donc son intérêt, en revanche, la proximité d'émetteurs importants rend le processus rentable. Ainsi la présence de l'usine d'engrais BOREALIS à Grandpuits permet de disposer d'une source concentrée (coproduit de l'ammoniac fabriqué, le CO_2, partiellement capté et revendu, représente plus de 800 000 t/an, rien que pour cet émetteur).
- le sous-sol présente des propriétés géologiques favorables (structure, porosité perméabilité), ayant fait l'objet d'une exploitation pétrolière.

Une étude sismique du sous-sol a été lancée sur un secteur de 10 km² pour s'assurer que le sous-sol permet de stocker le CO_2, en cartographiant avec précision les structures profondes. Confiée à SMART SEISMIC SOLUTIONS, l'étude confirme la possibilité de stockage de CO_2, des tests restent encore à être effectués pour la valider.

À noter cependant le contexte : l'usine d'engrais BOREALIS qui produisait du nitrate d'ammonium à partir de gaz naturel est à l'arrêt depuis le 18 avril 2022 à cause du prix élevé du gaz naturel. Dans ces conditions l'avenir du CSC à GRANDPUITS pourrait être incertain faute de producteur important de CO_2...

Les associations locales quant à elles rejettent l'idée du stockage réversible de plusieurs millions de tonnes de CO_2 dans la nappe du Dogger, sous les pieds des habitants, compte tenu de l'absence de retour d'expérience. Elles suggèrent le recours à d'autres solutions pour stocker et utiliser le CO_2 et demandent l'abandon du projet.

En conclusion, le principe de précaution doit être appliqué vis à vis des impacts potentiels du stockage géologique du CO_2, sur les ressources en eau souterraines notamment. Par ailleurs, il ne faudrait pas que le recours au CSC repousse la recherche de solutions alternatives vers une industrie décarbonée. En attendant, la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à la sobriété énergétique doit rester la priorité. Préserver et restaurer le potentiel naturel des écosystèmes à capter et stocker le carbone est également essentiel.

Daniel SALOMON et Jane BUISSON

FNE Seine-et-Marne

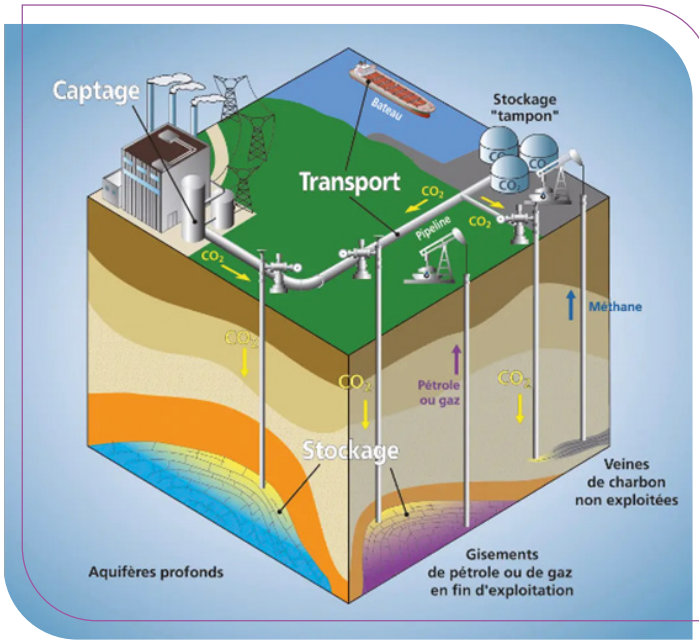

Schéma des différentes options de stockage géologique du CO_2 dans des aquifères profonds, des gisements de pétrole ou des veines de charbon non exploitées © BRGM - BLCom

1. Bureau de Recherches Géologiques et Minières
2. Parties par million

Urgence dans le Val-d'Oise pour une gestion ambitieuse de l'eau

Le Val-d'Oise n'est pas épargné par la hausse régulière des températures qui se répète été comme hiver, année après année. Le niveau des nappes phréatiques est un problème récurrent depuis plusieurs années et l'on constate une baisse notable des niveaux par rapport aux moyennes relevées lors des dernières décennies.

Les rapports se succèdent les uns aux autres et arrivent tous à la même conclusion : si nous ne régulons pas de façon intelligente notre façon de consommer l'eau et sa répartition entre les principaux consommateurs, nous allons vers une source de conflits annoncés de longue date.

Toutes ces mesures commencent par une connaissance précise de la quantité et de la qualité de la ressource en eau disponible par la mise en place, dès 2027, d'une commission locale eau (CLE) et d'un schéma aménagement gestion de l'eau (SAGE) pour chaque territoire comme clairement défini dans le titre IV du plan du gouvernement « 53 mesures pour l'eau ».

> « France Nature Environnement Val-d'Oise vient de porter un recours devant le tribunal administratif de Cergy »

Malheureusement, nous en sommes encore loin dans le Val-d'Oise où toutes ces recommandations restent ignorées. Nous ne disposons d'aucune étude précise de la quantité et de la qualité de la ressource en eau disponible. Les prélèvements par forage pour une agriculture intensive essentiellement exportatrice se multiplient sans restriction ni contrôles au moment où les quelques voyants d'alerte disponibles sont tous au rouge.

Alors que le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) publie un nouveau bulletin d'étiage, le 29 août, soulignant *« une dégradation des débits tant des grandes et des petites rivières et la baisse du niveau des nappes du nord-ouest de la région »*, le préfet du Val-d'Oise publie un nouvel arrêté sécheresse en date du 30 août levant les restrictions sur le territoire des communes du bassin versant de l'Oise et de la Seine.

France Nature Environnement Val-d'Oise vient de porter un recours devant le tribunal administratif de Cergy contre l'arrêté préfectoral sécheresse du 7 juillet 2023 en raison de la faiblesse des mesures de surveillance, de limitations ou d'interdictions d'usage de l'eau en période de sécheresse, tout en espérant que ce recours conduira à l'ouverture d'une large concertation entre tous les consommateurs d'eau du Val-d'Oise sous l'égide de la préfecture, dont ce doit être le rôle. Il est urgent que le préfet en tant que président du comité ressources eau du département mette en place les outils indispensables pour un partage équitable de la ressource en eau dans le Val-d'Oise.

Jean LYON

Co-président de FNE Val-d'Oise

Commune d'Avernes, arrosage agricole à partir d'un forage le 13 juillet à 14h51 par une température extérieure de 30°C © Jean Lyon

40 ans de communication

REGARDS D'UN ACTEUR ÉMINENT DU MAGAZINE LIAISON, ANCIEN RÉDACTEUR EN CHEF :

Marc Ambroise-Rendu

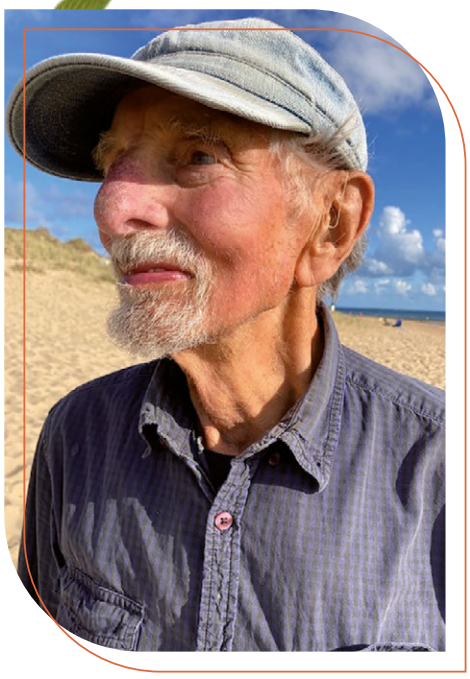

Journaliste au Monde et président d'honneur de FNE Ile-de-France, que vous avez animé pendant de longues années, quelle est votre appréciation, aujourd'hui, sur le chemin parcouru notamment en termes de communication ?

Au cours de la vingtaine d'années où j'ai été le témoin de l'évolution de notre fédération, nous avons vécu des épisodes difficiles : une quasi-faillite, puis la reprise en main par Alain Demaizière ; mes méthodes de « bulldozer » nous ont aussi permis de passer des seuils critiques. *Liaison* a joué son rôle car cet outil de communication a non seulement perduré malgré les aléas type Covid, mais a régulièrement amélioré sa présentation jusqu'à sa professionnalisation actuelle. Je dirais même que *Liaison* a joué un rôle majeur pour « recoller les morceaux » aux moments de crise en favorisant l'expression des associations. Je félicite tous les auteurs qui se sont relayés pour assurer cette permanence essentielle à notre notoriété. Carte de visite des associations de terrain, le Liaison est indispensable.

À l'heure de l'omniprésence de l'information sur Internet et sur les réseaux sociaux, que pensez-vous du rôle de l'outil « publication papier » que vous avez lancé et de son évolution ?

Malgré le foisonnement des médias Internet et réseaux sociaux, la publication sur support papier me paraît essentielle à conserver, d'abord pour favoriser une expression argumentée, étayée et fixer les idées – ce que ne favorise pas le format des *tweets* et de brèves contributions sur les réseaux sociaux – mais aussi pour conserver de A à Z des archives fiables, consultables. Cela dit la lecture papier du magazine et une consultation des articles sur le site Internet de la fédération est complémentaire, selon l'usage visé.

Le poids des images, des témoignages vidéo sur des actions coup-de-poing prennent aujourd'hui souvent le pas sur des développements écrits et argumentés, des plaidoyers, qu'en pensez-vous ?

Les images et vidéos des actions menées par les associations sont évidemment spectaculaires, mais momentanées, même si elles sont utiles pour frapper l'opinion et « mettre l'épée dans les reins » des décideurs et faire progresser le débat et avancer les solutions.
La problématique de l'action associative est de persuader du bien-fondé de ses critiques et propositions alternatives, le travail de fond, le raisonnement étayé restent essentiels pour convaincre.

> « Liaison a joué son rôle car cet outil de communication a non seulement perduré malgré les aléas type Covid, mais a régulièrement amélioré sa présentation jusqu'à sa professionnalisation actuelle. »

Quels conseils donneriez-vous à une jeune association locale qui se lancerait aujourd'hui pour sensibiliser une opinion publique volatile et déjà très sollicitée par de multiples canaux d'information ?

S'il fallait conseiller une jeune association, je dirais à ses animateurs : soyez concrets et offensifs, ne craignez pas de « rebrousser le poil » des élus et des décideurs, n'hésitez pas à leur « rentrer dans le lard », mais après avoir procédé à une analyse détaillée du problème et construit une argumentation sérieuse et documentée.
Ensuite, jouez de tous les outils de communication – ils sont complémentaires – et soyez vigilants sur la nature des partenariats noués pour l'action, ceux-ci doivent faire l'objet d'un débat interne à l'association sur les méthodes et les moyens d'action.

Propos recueillis par Muriel MARTIN-DUPRAY
Co-présidente de FNE Ile-de-France

Liaison
une offensive durable

Liaison, le magazine de FNE-Ile-de-France a été créé en octobre 1983 ; il a subi les vicissitudes de l'histoire, les a surmontées et, par étapes successives, est arrivé à remplir les buts que la fédération s'était fixés. À savoir : un lien entre toutes les associations de l'union, une information sur son fonctionnement interne, mais aussi la publication des positions collectives issues de ses groupes de réflexions, des propositions réalistes, puis des exemples d'actions associatives dénonçant des atteintes à l'environnement ou, plus rarement, des améliorations de cet environnement.
Ainsi depuis **quarante ans**, *Liaison* est le porte-voix de la fédération et en raconte l'histoire, ses réussites et ses échecs. Sa présentation a profondément évolué au cours des années, mais la continuité des thèmes traités nous invite à méditer sur la lenteur du changement de notre société et les difficultés qu'elle a à s'adapter à de brusques variations de l'environnement comme le changement climatique. *Liaison* est le reflet des préoccupations environnementales de notre région, il informe nos associations, tous les élus et fonctionnaires ainsi que des journalistes.

Marc Ambroise-Rendu, ancien président d'Ile-de-France Environnement (ancien nom de FNE Ile-de-France), et ancien rédacteur en chef de *Liaison* a publié, en 2010, dans le numéro 127 « la petite histoire de *Liaison* ». Il y a distingué cinq grandes étapes qui ont vu se constituer, à la fois, une équipe de rédaction, un contenu du magazine plus ambitieux et une présentation qui s'est améliorée continuellement jusqu'à nos jours.

La petite histoire de Liaison

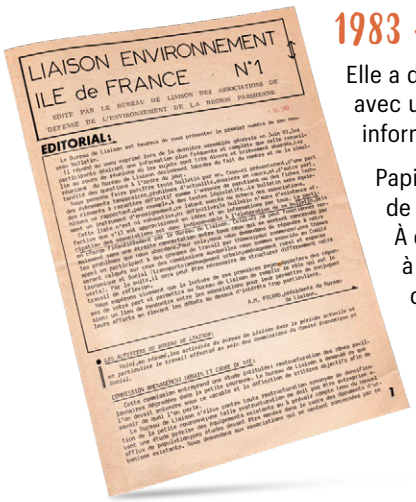
LIAISON ENVIRONNEMENT
ILE de FRANCE N°1
EDITE PAR LE BUREAU DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION PARISIENNE
EDITORIAL !

1983 - Une naissance discrète

Elle a débuté en octobre 1983 par un numéro un de huit pages, sous papier recyclé bistre, non agrafé, avec un édito de la présidente Anne-Marie Picard qui présente la création du magazine et donne des informations sur l'activité de l'union.

Papier suivi d'un compte rendu de la rencontre avec Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à la Qualité de la vie, d'un papier juridique sur les enquêtes publiques et la position de l'union sur le TGV Atlantique. À cette époque, la fédération rencontrait en direct les ministres. Anne-Marie Picard annonçait deux à trois publications par an, ce qui a été difficilement tenu et s'est même terminé en 1997 avec une crise financière grave.

La nouvelle équipe avec Alain Demaizière a remis l'union à flot et permis la sortie d'un numéro spécial « Renouveau », un modeste 4-pages, la mise en place d'un bureau actif et d'un comité de rédaction encore fragile. Avec le soutien de l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE), le magazine devient mensuel avec un nombre de pages fluctuants, mais toujours en noir et blanc avec une sobriété de présentation.

2001 - Une nouvelle présentation

Liaison Ile-de-France environnement
N°100
Liaison, 10 ans déjà
Sommaire

Marc Ambroise-Rendu, nouveau président, indique que le numéro 34 d'avril 2001 paraîtra sous 20 pages, mais cette promesse ne sera pas toujours honorée et des numéros à 16 pages paraîtront. Les articles sont désormais annoncés par un sommaire et rangés par rubriques thématiques et départementales. Un dossier central de 4 pages sur un sujet d'intérêt général pour l'Ile-de-France sera inséré et détachable.

La diffusion dépasse 2 000 exemplaires et, en janvier 2005, *Liaison* offre une nouvelle présentation avec un bandeau-titre. Des brèves apparaissent et le dossier se distingue par sa couleur bleutée. Pierre Merlin, le nouveau président en 2005, ancien urbaniste et président de l'université de Paris VIII-Vincennes, effectue avec les équipes associatives un travail considérable sur le SDRIF qui sera présenté dans un numéro spécial « Schéma directeur : les deux cents propositions d'Ile-de-France Environnement ».

En décembre 2007, pour son numéro 100, *Liaison* procède à une revue d'effectifs, chaque collectif se présente et valorise ses actions. Le dossier central est maintenant de couleur verte. Puis, à partir de 2009, la publication se métamorphose avec 12 pages couleurs, des illustrations et des rédacteurs plus nombreux sous la présidence de Daniel Hannotiaux. La diffusion passe à près de 4 000 exemplaires.

2010-2015 - La couleur et les photos

Le monde bascule, l'Ile-de-France bouge, le mouvement associatif s'adapte, *Liaison* son expression francilienne se muscle. La mise en pages est rendue plus attractive, des illustrations apparaissent (photos, croquis, cartes) et la couleur éclaire le tout sur 12 pages.

Il s'agit de rendre la revue plus attrayante et plus lisible ; de lui donner de meilleures chances d'être lue ce qui est évidemment sa première mission.

À compter de ce numéro, *Liaison* sera reçu par plusieurs centaines de nouveaux interlocuteurs : élus, personnalités, fonctionnaires et techniciens franciliens. Les deux présidents successifs, Daniel Hannotiaux (2006-2010) et Michel Riottot (2010-2014), ont apporté la couleur et les photos à un journal qui était monocolore et non illustré.

2015-2022 - La métamorphose du magazine

La présidente Dominique Duval (2014-2018) a donné un coup de jeune en métamorphosant la maquette du journal via une nouvelle graphiste. Une pleine page illustrée pour la première de couverture, l'édito et le sommaire étant reportés en page 3. Les articles sont plus courts pour laisser plus de place à l'illustration.

Fin 2022 - La modernisation de la maquette

Les deux coprésidents actuels, Muriel Martin-Dupray et Luc Blanchard, ont apporté une touche de professionnalisme en modernisant la maquette et en accueillant une nouvelle équipe de graphistes de l'Agence Taurine.

Ajouté à cela un comité de rédaction solide et bien étoffé (représentant des départements, des groupes de réflexions et des membres du bureau) qui permet de recueillir les papiers envoyés par nos associations et de solliciter des spécialistes pour des dossiers particuliers, ce comité en interaction avec les graphistes accroît la visibilité, la crédibilité et l'accueil du journal.

Conserver la publication papier à l'ère du numérique

Le papier constitue l'histoire de l'association et de ses combats ainsi que des archives fiables de notre mouvement. Il facilite la lecture pour nos élus, les fonctionnaires et les associatifs les plus anciens. L'amélioration constante de la mise en pages au cours des années rend la lecture plus attrayante et captivante. Le papier a l'avantage de conserver durablement l'information alors qu'une disquette de 128 Ko de 1983 serait illisible à présent ou aurait perdu ses données.

Depuis 2015, la publication sur notre site Internet permet une plus large diffusion avec des interactivités avec les lecteurs. Notre objectif à terme est de pouvoir mettre à disposition de tous l'ensemble des numéros.

Enfin, les informations numériques permettent d'amplifier certains sujets par rapport à un papier d'une page dans *Liaison*. Cette méthodologie autorise aussi la complémentarité des supports et incite aux échanges soit sur le site ou les réseaux sociaux.

Analyses des thématiques

Soixante-six numéros de *Liaison* ont été analysés sur le plan thématique (31 thèmes), les contributions d'auteurs, le nombre d'articles. Un même article pouvant aborder plusieurs thèmes.
923 articles ont été publiés soit une moyenne de quinze par numéros, les brèves n'étant pas comptées.
2 094 occurrences de thèmes ont été relevées soit au moins deux thèmes par papier.
436 papiers émanent directement des associations de la fédération et **487** sont signés par des membres du conseil d'administration, du bureau ou du comité de lecture.

On peut distinguer quatre groupes par importance décroissante du nombre de thèmes, le thème association n'est pas retenu, il montre simplement que chaque numéro comporte au moins sept papiers issus d'associations.

Occurrence des thèmes traités dans un échantillon de 66 numéros de Liaison

Les sujets les plus abordés sont à la fois citadins (aménagements et urbanisme), en faveur du développement durable et naturel. La contestation, la gouvernance sont aussi bien représentées ainsi que la mobilité et l'eau. Cette analyse suggère aussi, devant la permanence des thèmes abordés ainsi que des contestations au cours de ces dix ans, que nos édiles n'entendent toujours pas les soucis environnementaux qui touchent aussi bien la densification urbaine que le manque de nature et d'arbres en ville ou leur trop grande facilité à les éliminer pour réaliser un aménagement.
La canicule qui a frappé l'agglomération parisienne au début septembre 2023, la dégradation formidable de la qualité de l'air sous l'effet de la chaleur avec l'augmentation massive des concentrations en ozone devraient faire réfléchir toutes nos collectivités locales et l'État. Poursuivre sans sourciller un développement urbain toujours plus dense va conduire à une catastrophe humaine. Nos villes ne sont pas résistantes à la chaleur et ce ne sont pas les climatiseurs qui vont régler la chose. Le futur plan régional de prévention de l'atmosphère (PPA) ne parle même pas de l'ozone, produit secondaire issu à la fois des moteurs à combustion thermique et du rayonnement solaire. La santé des personnes fragiles d'un point de vue respiratoire est mise en danger. Le recul de la mise en place de la zone à faible émission (ZFE) met aussi la vie des Franciliens en danger.

Les numéros spéciaux

Les numéros spéciaux ont été assez nombreux au cours de ces quarante années, ils étaient portés par des séminaires organisés par la fédération ou bien par des grands sujets régionaux comme la densité urbaine, les territoires ruraux, mais aussi par des sujets impactant notre région comme le bruit, la qualité de l'air, les excès du transport aérien ou une réflexion sur les ressources en eau de notre territoire. Ces numéros envoyés à tous les maires, conseillers régionaux, sénateurs et députés et quelques journalistes de notre région sont là pour marquer que nos édiles sont au courant et ne pourront nier ces avertissements.

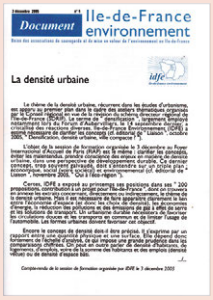

La densité urbaine en 2005

Devenir des territoires ruraux en 2013

Air, Climat, Santé pour la COP 21 (2015)

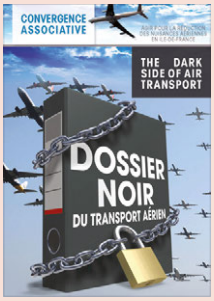

Dossier noir du transport aérien

Le bruit (2017)

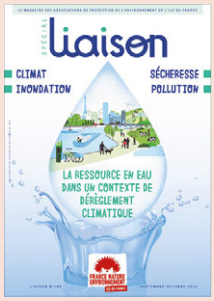

La ressource en eau (2022)

Plus de 200 numéros publiés en comptant les numéros spéciaux souvent non numérotés pendant quarante ans sont la preuve de l'acharnement de notre grande fédération à faire surgir les événements et faits marquants de notre Ile-de-France. Il est navrant de constater que, malgré les constats et alarmes que nous avons lancés, les collectivités territoriales n'aient pris en compte que quelques pour cent de nos propositions… Il faut de la constance aux collectivités pour continuer à s'enferrer ainsi dans le déni climatique, il n'en faut pas moins aux associations de continuer à proposer des solutions d'atténuation ou de prévention.

La démocratie de notre pays y gagnerait beaucoup si les élections d'un jour sur un programme souvent irréaliste et inapplicable étaient suivies d'une consultation périodique des électeurs. Actuellement tous les moyens existent de l'électronique au papier en passant par les rencontres informelles avec les citoyens et les associations. Nous formons des vœux pour que les quarante prochaines années soient l'occasion d'un effort en commun afin de mieux lutter et atténuer le changement climatique. Il est temps d'imaginer que la croissance à tous crins est une idée du passé et que notre avenir réside dans la solidarité plutôt que dans la lutte pour une survie éphémère. Notre espèce humaine est invasive et disparaîtra comme les dinosaures si elle ne se réforme pas.

Patricia LATKA, Isabel LLEDO et Michel RIOTTOT

Exemples de publications du réseau

75 - Paris

En ligne :

- Newsletter de FNE Paris
- La Lettre de XVIe Demain
- Newsletter de SOS Paris, de la Seine n'est pas à vendre

...

LPO IDF

Ada 13

Graine IDF

Monts 14

95 - Val-d'Oise

En ligne :

- Lettre de l'Advocnar

...

Iasef

Les Amis du Vexin

92 - Hauts-de-Seine

En ligne :

- La LettreE92 d'Environnement 92
- Le Bulletin de Chaville Environnement

...

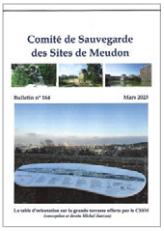

CSS de Meudon

Val de Seine Vert

78 - Yvelines

En ligne :

- La Lettre du Cadeb
- Les actualités de l'ACSERB
- Feuille de chou de BiodiverCités 78
- Lettre d'information du COPRA 184
- Les reportages d'AVL3C
- Publication de l'AAVFR

...

Racine

CERF

Les Amis de l'Étang-la-Ville

91 - Essonne

En ligne :

- Le Geai Bulletin d'information
- Bulletin de Bures Orsay Nature
- La Lettre de NaturEssonne

...

Les Amis de la vallée de la Bièvre

ADEMUB

93 - Seine-Saint-Denis

En ligne :

- ANCA Nouvelles
- Lettre de Bondy Ecologie

...

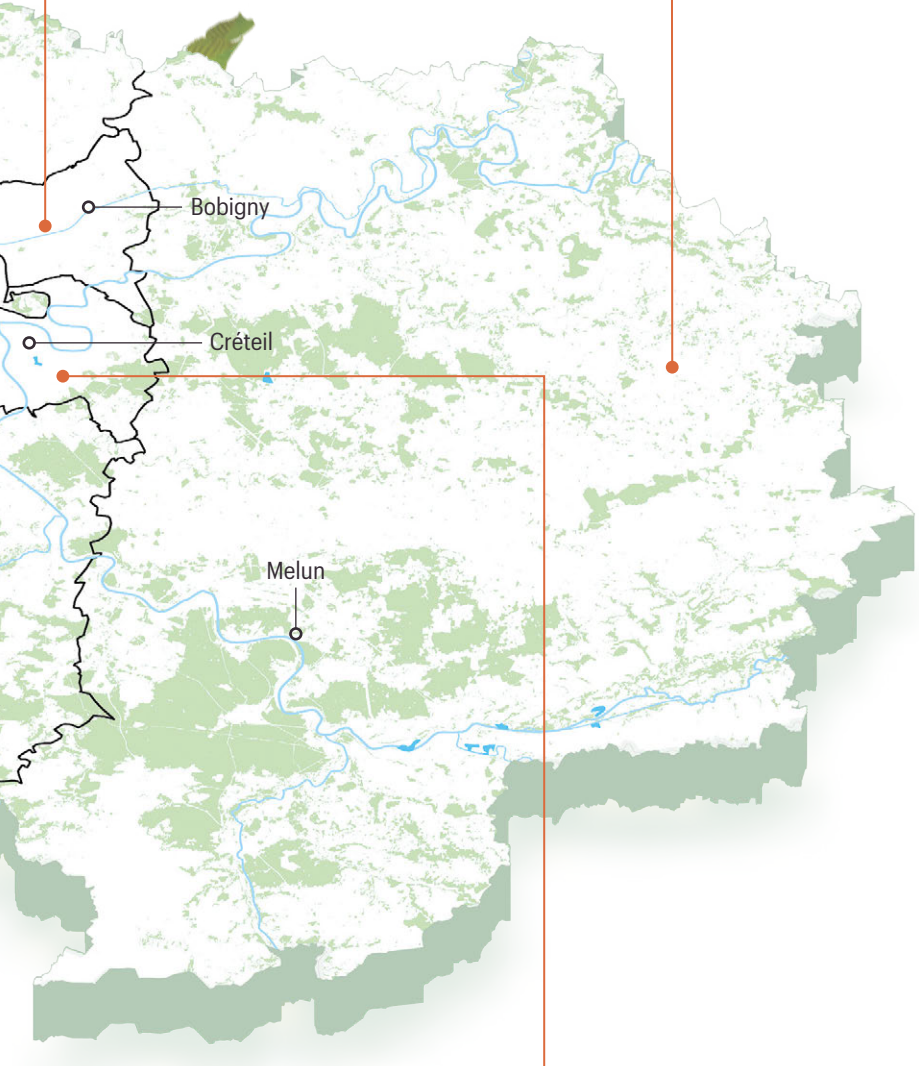

77 - Seine-et-Marne

En ligne :

- Regards 77 de FNE Seine-et-Marne
- Newsletter de Pie Verte Bio 77
- La Lettre de l'AIPPNE
- Sénart en transition
- Mieux vivre à Blandy
- Newsletter d'Objectif Terre 77
- Les articles de l'ADENCA

...

ANVL

GENE

FNE Seine-et-Marne

EBG

94 - Val-de-Marne

En ligne :

- Les reportages de Pixiflore

...

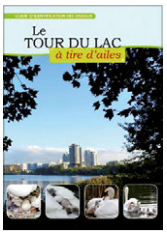

Nature & Société

Essonne Nature Environnement

La communication numérique de FNE Ile-de-France

Même si nous tenons beaucoup à notre *Liaison*, qui fête aujourd'hui son numéro 200, nous sommes également très présents sur Internet. À travers notre site, qui vient de faire peau neuve, mais aussi d'Instagram, de Facebook, de Linkedin, de Twitter… L'objectif : donner plus de force à nos revendications grâce à une audience en ligne plus large.

Tout commence le jeudi à 17 h 30. Margot Holvoet, directrice de la fédération, convoque une réunion hebdomadaire pour décider des parutions de la semaine. Sont présents Isabel, Anatole, Léa, Laura et, parfois, d'autres membres de l'équipe. Le comité éditorial, c'est bien de ça dont il s'agit, a pour mission, d'une part, d'exploiter une thématique par mois et, d'autre part, de mettre en valeur les actualités de FNE Ile-de-France. Tout cela est développé sur le site Internet de la fédération et décliné sur les réseaux sociaux et la newsletter ; l'objectif est de ramener les internautes sur le site Internet, qui constitue notre vitrine principale en ligne.

Différentes partitions

Léa Lacoste, notre ancienne stagiaire désormais bénévole, coordonne la partie thématique de notre communication et s'occupe des communiqués de presse, avec Laura Arbulu, bénévole depuis quelques mois. C'est Léa qui fait le point sur la semaine écoulée et ses suites. Marie Francqueville, en stage entre janvier et juillet, coordonne la partie « actualités » ; elle rend compte des luttes locales après s'être assurée du soutien que leur apportent nos fédérations départementales. Une fois par semaine, Anatole produit la « Lettre au réseau », qui met en valeur, dans un mail, trois informations importantes (luttes locales, événements, appels à projet…). Le mail est un média que nous utilisons depuis longtemps et il fait maintenant partie, à part entière, de nos supports de communication.

Anatole Perdrizet, nouveau dans l'équipe, nous a rejoints dans le cadre d'un stage de six mois. Il met aussi à jour l'agenda et les articles du site Internet en lien avec Kyo Paz, une bénévole qui s'est beaucoup investie dans la migration de notre ancien site Internet vers le nouveau.

Professionnaliser la com'

La mobilisation de l'équipe, qui compte de nombreux bénévoles, permet de maintenir un lien serré avec nos quatre cents associations adhérentes, mais aussi avec le grand public et nos partenaires. Désireux de fédérer encore davantage de monde autour de l'environnement et de sa protection, nos projets pour faire connaître l'association au plus grand nombre sont encore multiples.

Points d'amélioration :
- **des messages plus clairs et plus accessibles ;**
- **la diversification de nos formats avec la production de courtes vidéos ;**
- **la mise en avant de nos membres et de notre équipe, qui forment la richesse de notre réseau.**

Anthony Baron, consultant de l'entreprise Adequancy qui a étudié notre communication dans le cadre d'un mécénat de compétence court, préconise ainsi de faire intervenir plus souvent nos experts et expertes dans notre communication. Nous avons également fait appel aux services de la Junior Consulting Sciences Po afin d'établir un état des lieux de notre communication et parfaire la stratégie par réseau social que nous sommes en train d'établir.

Pour atteindre ces différents objectifs, FNE Ile-de-France a créé un nouveau poste permanent qui prendra en charge la communication. Le conseil d'administration en a validé le principe, restait à trouver la perle rare. Elle s'appelle Isabel Lledo et a été embauchée fin août. Avec elle, nous comptons populariser notre mouvement et mieux « armer » les associations du réseau.

ISABEL LLEDO, NOUVELLE CHARGÉE DE COMMUNICATION

Originaire d'Ile-de-France, j'ai grandi en explorant ses sentiers de randonnée et en découvrant la richesse de sa biodiversité. Cette proximité avec mon environnement m'a sensibilisée à sa fragilité et m'a motivée à rejoindre FNE Ile-de-France en tant que chargée de communication et événementiel. Je suis résolue à mettre mon expertise au service de la préservation de cette région qui me tient tant à cœur.

Nos réseaux sociaux

Facebook, l'ancêtre des réseaux sociaux (2006) reste un incontournable. Aujourd'hui, il est associé à **Instagram**, depuis le rachat de ce dernier par Meta, la maison mère de Facebook. Nous publions ainsi sur les deux réseaux sociaux à la fois. Facebook est davantage utilisé par les adultes. Nombre de nos associations locales y sont présentes. C'est le réseau où nous avons le plus d'abonnés, mais le moins d'« engagement » (c'est-à-dire de réactions des internautes à nos publications).

Instagram est très utilisé par les personnes jeunes et a une véritable fonction sociale, centrée sur les partages de contenus personnels. Le compte Instagram de FNE Ile-de-France est suivi en majorité par des jeunes (18-34 ans), surtout des femmes (à 65 %). Nous y publions des informations sur les thématiques que nous traitons (par exemple : « trois infos sur la nature en ville ! »).

« ***Twitter*** *– désormais appelé X – est un réseau social de microblogage. Il permet à un utilisateur d'envoyer gratuitement des micro-messages limités à 280 caractères, appelés tweets.* » (Wikipédia). Twitter est beaucoup utilisé par les politiques et la presse et a un potentiel de « viralité » très important. Il peut ainsi facilement faire caisse de résonance pour des plaidoyers et mobilisations, à condition de bien s'en servir (notamment, de « taguer » les bonnes personnes sur les « tweets »). À raison d'un ou deux « tweets » par jour, nous couvrons nos principales actualités. Le rachat de Twitter par Elon Musk, qui en fait la vitrine des complotistes, pourrait nous conduire à aller gazouiller ailleurs.

Linkedin est un réseau social professionnel. Nous y relayons nos actualités, nos actions de partenariats et nos offres d'emplois, parfois des articles du *Liaison* en avant-première. L'usage de ce réseau pourrait être développé pour sensibiliser les entreprises.

Et puis nous avons plusieurs lettres d'information. Une, hebdomadaire, pour les associations adhérentes du réseau ; une, mensuelle, pour le grand public (« Hérissons-nous ») et une, mensuelle également, pour les bénévoles du réseau (« Hérissez-vous »). À celles-ci s'ajoutent des communiqués de presse et des invitations à nos principaux événements, pour nos partenaires privés, publics et les associations hors réseau.

Luc BLANCHARD et Margot HOLVOET

© Freepik

Séminaire de rentrée de FNE Ile-de-France

C'est dans le cadre original de la maison du parc départemental Jean-Moulin-les Guilands, à Bagnolet (93), que FNE Ile-de-France a convié l'ensemble de ses associations adhérentes ainsi que ses partenaires, le 30 août dernier. Au programme, une assemblée générale extraordinaire, des ateliers sur le thème de la communication et une conférence-débat sur « l'Ile-de-France à 40 °C ». Nous revenons ici sur les trois ateliers dédiés à la communication.

La communication revêt, en effet, une importance cruciale pour les associations, car elle leur permet d'atteindre plusieurs objectifs : sensibiliser le public, mobiliser des ressources humaines et financières, influencer les décideurs… Les ateliers proposés visaient ainsi à renforcer les compétences des associations adhérentes et des partenaires dans ce domaine.

© Anatole Perdrizet

Gagner en visibilité site internet et publications

Cet atelier a mis en lumière l'importance de la stratégie de communication avant de se lancer dans la création d'un site Internet ou de publications papier. Il faut, en effet, dans un premier temps définir des objectifs clairs en alignement avec la mission de l'association, avant de choisir les moyens de communication appropriés et de répartir efficacement les responsabilités entre les membres. Pour garantir la clarté des messages, il est essentiel de déterminer la cible (riverains d'un projet contesté ? élus de la commune ? entreprise dont on cherche à obtenir un soutien financier ?) et les messages à véhiculer. Enfin, pour garantir la visibilité des messages, il est primordial de veiller à la qualité des contenus et des visuels. La mise en œuvre, que ce soit sur support numérique (un site Internet, une newsletter) ou une publication papier, requiert une équipe bien constituée et quelques ressources financières pour couvrir les coûts associés à la création de publications, papier notamment, tels que le graphisme, l'impression, le papier, le routage et les frais postaux.

© Anatole Perdrizet

Les associations adhérentes disposent pour la plupart d'un site Internet, d'un blog ou, à défaut, d'une page Facebook. Ces supports constituent la vitrine de l'association, permettant d'exposer clairement l'objet de l'association et d'y diffuser leurs messages. Quant aux publications papier, elles constituent une « carte de visite » et répondent à ce même besoin de clarifier l'objet et les positions de l'association.

© Anatole Perdrizet

Mobiliser l'opinion par la presse et les réseaux sociaux

Une communication efficace pour les associations repose sur la capacité à mobiliser l'opinion publique autour d'actions concrètes telles que des manifestations, des pétitions, des lettres ouvertes, etc. Ces actions doivent être précédées ou suivies d'une diffusion appropriée via des communiqués de presse, des messages sur les réseaux sociaux et des vidéos explicatives. Pour rédiger un communiqué de presse efficace, il est essentiel de définir clairement l'objectif, de choisir une actualité pertinente, de cibler les médias appropriés et de structurer le contenu de manière concise et compréhensible.

Les réseaux sociaux jouent également un rôle crucial dans la stratégie de communication, avec différentes plateformes adaptées à des objectifs spécifiques et des bonnes pratiques telles que l'utilisation de hashtags, la mention d'autres acteurs, la gestion de la fréquence de publication, l'interaction avec les abonnés et l'utilisation d'images attrayantes. L'analyse régulière des résultats permet d'ajuster la stratégie pour maximiser l'impact et l'influence de l'association sur les réseaux sociaux.

Récolter des fonds auprès du grand public et des entreprises

La récolte de fonds pour les associations revêt une importance cruciale pour financer les projets associatifs. Avant de se lancer dans une recherche de donateurs, il est essentiel de déterminer avec précision les besoins réels, qu'ils soient financiers, matériels, en ressources humaines ou en expertise (juridique, thématique…). Les bonnes pratiques pour récolter des dons incluent : la clarification des résultats attendus, la vérification de l'éligibilité de l'association, le choix de la plateforme de don ou financement participatif, des entretiens avec les donateurs potentiels pour comprendre leurs motivations, une planification minutieuse de la campagne, une communication régulière avec les supporters et des remerciements sincères envers les donateurs pour leur précieuse contribution.

Ce séminaire de rentrée de FNE Ile-de-France a été l'occasion de renforcer les liens entre les acteurs engagés dans la préservation de notre environnement et de partager des connaissances cruciales pour mobiliser l'opinion publique. Un après-midi riche en enseignements et en échanges, marquant ainsi un excellent début d'année.

© Anatole Perdrizet

Isabel LLEDO

Chargée de communication FNE Ile-de-France

Orientation et avenir agricoles

Le projet de pacte et de loi

En septembre 2022, le président Emmanuel Macron et le ministre de l'agriculture annonçaient leur volonté de créer un « pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles » (PLOAA) avec pour objectif le renouvellement des générations d'agriculteurs, en s'inscrivant dans un « pacte de renouvellement et d'avenir pour l'agriculture » entre l'État et les filières agricoles.

UNE CONCERTATION À PLUSIEURS NIVEAUX

Des concertations au niveau national et aux niveaux régionaux, sur trois axes de travail : orientation et formation (1), installation et transmission (2), transition et adaptation face au changement climatique (3), ainsi qu'une consultation des jeunes de l'enseignement agricole et une consultation du public furent menées. Cette dernière, destinée à « donner la parole aux Français sur les enjeux pour l'agriculture française et les mesures pour garantir la souveraineté de l'agriculture en France », a plutôt consisté en un sondage éclair lancé précipitamment à la fin des concertations.

LA CONCERTATION EN ÎLE-DE-FRANCE

FNE IdF a mené un travail commun de réflexion et de préparation de contributions avec les antennes franciliennes de Terre de Liens, Les Champs des Possibles, Réseau AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), Confédération Paysanne (celle-ci n'étant pas invitée à prendre part à la concertation). Nous avons défendu les évolutions qui permettraient de relever le défi du renouvellement démographique agricole tout en assurant la transition vers l'agroécologie : protéger le foncier agricole et permettre l'installation massive d'agriculteurs portant des projets agroécologiques, généraliser l'agroécologie, reconnecter l'agriculture à l'alimentation. Force est de constater que nous n'avons pas toujours compris la méthode de hiérarchisation des propositions émises mais, une proposition majeure portée par FNE IdF consistant à mettre fin à l'exception francilienne d'application différée du zéro artificialisation nette (ZAN) figure parmi les priorités retenues.

CONSULTATION DU PUBLIC

Elle a révélé que les contributeurs ont une conscience aiguë de l'importance de l'agriculture française et de leurs responsabilités en tant que consommateurs. Très préoccupés par les questions de changement climatique et d'évolution des modes de consommation, ils attendent des actions fortes de la part des acteurs publics mais aussi des professionnels afin d'adapter la production et les exploitations pour y faire face.

SCEPTICISME APRÈS LES PREMIÈRES ANNONCES

Nous espérons que les textes qui seront proposés d'ici le mois de décembre aux parlementaires seront ambitieux et à la hauteur des enjeux, en prenant en compte la diversité des avis. En particulier que le principe de souveraineté alimentaire ne soit pas dévoyé et ne serve pas de prétexte à maintenir le système en place tourné vers la productivité et la compétitivité. La transition écologique implique de vrais changements et non de simples ajustements, des mesures fortes et additionnelles doivent permettre un soutien accru à l'agroécologie, dont l'agriculture biologique. Pour essayer de relever le niveau d'ambition du PLOAA, nos associations doivent se mobiliser et aller à la rencontre de leurs députés !

Jane BUISSON

Pilote du groupe de travail Agriculture-Forêts de FNE Ile-de-France

CONCERTATION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE PROPOSITIONS PRIORITAIRES DU GROUPE DE TRAVAIL 3, CROISEMENT AVEC LES SYNTHÈSES DES RÉGIONS ET NATIONALE	ENSEMBLE RÉGIONS	SYNTHÈSE NATIONALE
Accompagner la réalisation du bilan carbone du jeune au départ de son installation ou incitation du cédant à faire un diagnostic		
Développer les filières de diversification	✔	✔
Proposer à tous les agriculteurs un accompagnement global et personnalisé intégrant les enjeux du changement climatique et de la transition agroécologique		✔
Développer les Paiements pour Services Ecosystémiques rendus par l'agriculture	✔	✔
Identifier les ressources en eau les plus durables via une cartographie régionale	✔	
Définir l'agriculture urbaine		
Mettre en place une stratégie de stockage de réserves foncières	✔	
Légiférer sur l'indemnisation des sur-inondations	✔	
Définir un calendrier ambitieux de mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » en Île-de-France		
Amplifier la recherche, l'innovation et le transfert autour du changement climatique et de la transition agroécologique		✔

Si beaucoup des propositions franciliennes apparaissent dans la synthèse des concertations régionales, certaines ne sont pas reprises, dont celle sur le ZAN et, au niveau de la synthèse de la concertation nationale, rien ne figure sur le foncier ni sur l'artificialisation des terres agricoles.

Zéro artificialisation nette
un premier acte manqué

Au premier plan, les cultures agricoles du plateau de Saclay (secteur de Corbeville) © Jacques de Givry

Cette année, l'Assemblée nationale et le Sénat ont été le théâtre de longs débats sur un objectif controversé : le zéro artificialisation nette (ZAN). Entériné par la loi Climat et Résilience de 2021, le ZAN doit permettre la limitation de l'artificialisation des sols en obligeant, à partir de 2050, une renaturation de surface équivalente pour toute terre artificialisée.

Alors que la « maîtrise de l'étalement urbain » est fixée dans la loi depuis le début des années 1980, sans succès au regard du rythme toujours croissant d'artificialisation observée depuis, le ZAN présente l'avantage appréciable d'être doué d'un objectif clair et d'une date limite pour l'atteindre.

À ce stade, l'objectif va dans le bon sens, mais l'ambition reste somme toute mesurée. En effet, il est illusoire de croire que la renaturation permette de compenser la destruction de sols naturels, dont les fonctions biologiques sont irrémédiablement détruites par la bétonnisation. Nous estimons, en outre, qu'au rythme actuel de l'artificialisation en Ile-de-France et des dynamiques associées (Grand Paris Express, JO 2024, cluster de Saclay, extension de Val d'Europe, etc.) c'est davantage une sanctuarisation des espaces naturels dont le territoire francilien a un besoin vital. Pour ces deux raisons, FNE Ile-de-France porte le projet d'un objectif zéro artificialisation brute (ZAB), qui impose de ne bétonner que des terres artificialisées. Loin de ces considérations, des élus représentés par l'Association des maires de France et la majorité sénatoriale ont entendu réduire à peau de chagrin le ZAN dans ses modalités d'applications, perçu comme les dépossédant du pouvoir d'aménageur des maires. Mi-juin, l'Assemblée nationale a donc examiné une proposition de loi qui remettait en cause les conditions d'application du ZAN après son adoption au Sénat. FNE Ile-de-France s'est fortement mobilisé contre cette proposition de loi qui, selon nous, rendait impossible l'atteinte de l'objectif. Après avoir rencontré les différents députés des principaux partis, nous avons ainsi lancé un appel à mobilisation dans lequel nous portions des propositions pour protéger les sols non artificialisés, en insistant spécifiquement sur la Région Ile-de-France. Car, de manière paradoxale, alors que la région francilienne est la plus artificialisée de France, elle échappe à l'objectif intermédiaire de réduction du rythme de l'artificialisation par deux en 2030, sans que le législateur n'ait donné la moindre justification à cet égard. Près d'une quinzaine de députés ont répondu à notre appel, en indiquant partager nos positions. Ce n'est cependant pas la voie suivie par le législateur qui a introduit dans le mécanisme une garantie universelle de développement communal, reposant sur un « droit à l'hectare », applicable à l'ensemble des communes, sans condition de densité. Pour ne pas grever les capacités de développement des régions qui accueillent des « grands projets », leur artificialisation ne leur sera pas imputée. Pour ces projets, un « forfait national » de 15 000 hectares sera décompté de l'enveloppe de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels et forestiers, et disparaîtra ainsi de l'ardoise. Adoptée en dernière lecture, cette nouvelle loi ZAN doit être complétée par une série de décrets qui ont été soumis à consultation cet été. En 2050, la France n'aura pas mis un terme à l'artificialisation des sols, et ce ne sera pas une surprise. Ce sera le résultat d'une politique aussi inavouée que cohérente visant à conserver un mode de financement des collectivités publiques par la destruction des sols. Un acte manqué ?

Maxime COLIN

Juriste à FNE Ile-de-France

Le viaduc casse la perspective à 360° qui caractérise le plateau © Delphine Lefebvre

LE CONSEIL D'ÉTAT CENSURE PARTIELLEMENT UN DÉCRET ZAN TROP FLOU

Saisi par l'AMF, le Conseil d'Etat censure, par un arrêt du 4 octobre, une disposition du décret ZAN concernant la définition de l'artificialisation, que le gouvernement avait éludée par la formulation obscure de « polygones » devant être définis par un arrêté ultérieur.

APRÈS LES DERNIÈRES LIMITES
LA CATASTROPHE

Il y a cinquante ans paraissait le rapport « Les limites à la croissance », plus connu sous le nom « Rapport Meadows », du nom de son directeur de publication. Cet anniversaire fut l'occasion pour la journaliste et militante Audrey Boelhy d'interroger des experts de chacun des enjeux environnementaux abordés par le rapport et, malheureusement, plus que jamais d'actualité : la surexploitation des ressources (eau, pêche, sable, métaux…), l'effondrement de la biodiversité, la « déroute climatique », les migrations, la croissance. Elle nous livre ici un état des lieux complet et glaçant de la catastrophe aux multiples facettes dans laquelle la course à la croissance nous plonge, sans toutefois oublier de rappeler les solutions qui existent pour y faire face. Des exemples fréquents issus du cas francilien ancrent le propos, riche et argumenté, dans notre réalité. Avec un message lancinant, qui fait écho aux interpellations répétées du Liaison : il faut agir, maintenant, et cesser de toute urgence de repousser les limites.

Dernières limites, Apprendre à vivre dans un milieu fini **d'Audrey Boehly, Édition Rue de l'échiquier, 233 pages, 22 €**

TROIS SIÈCLES DE COMBAT
POUR L'ENVIRONNEMENT

Alors que les luttes environnementales du XXIe siècle vivent un renouveau salvateur dans un contexte de chaos climatique, ce livre collectif entreprend de faire le point sur trois siècles extrêmement riches de luttes et de victoires, qui forment l'héritage des associations de protection de l'environnement. Découvrir les racines de l'écologie, ses penseurs, ses courants et les événements qui ont marqué son histoire ou, simplement, se souvenir, remettre en perspective les clivages actuels dans les mouvances écologistes… il y a de multiples raisons de lire ce livre illustré par des images d'archive et des œuvres d'artistes engagés. Avec une approche chronologique de trois siècles de luttes, le livre offre un regard pertinent sur le passé en enchaînant sous forme de fiches les concepts phares, penseurs ou précurseurs de l'écologie, les ZAD ou mobilisations qui ont créé le rapport de force qui nous permet aujourd'hui d'arracher des victoires.
Pour ne citer qu'une page du livre, nous pouvons mentionner la résistance parisienne des années 1970 contre les voies rapides et, en particulier, l'échec, en 1974, du projet de voie express sur le parvis de Notre-Dame, mobilisation fondatrice de FNE Ile-de-France.

Une histoire des luttes pour l'environnement XVIIIe - XXe Trois siècles de débats et de combat, **d'Alexis Vrignon, Anne-Claude Ambroise-Rendu, Steve Hagimont, Charles-François Mathis, Edition Textuel, 304 p, 47 €**

Liaison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement

Publié avec le concours du conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, C. Giobellina, M. Holvoet, P. Latka, I. Lledo, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Octobre 2023

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Le Réveil de la Marne - 4 rue Henri Dunant, 51200 Epernay
Imprimé sur papier PEFC

Prix de vente du numéro : 5 euros

DESIGNED BY TAURINE

France Nature Environnement Ile-de-France fne_idf @FneIDF

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ILE-DE-FRANCE

Demande d'abonnement

Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Ci-joint un chèque de 20 € à FNE Ile-de-France,
2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.